



Sous-titre

**CSA de l'académie de Besançon**

**Séance du 24 mars 2026**

**Déclaration liminaire du SNALC**

La déclaration liminaire du SNALC fera le lien entre les préoccupations nationales dont nous avons fait part à M. Le Ministre lors d'une bilatérale le 17 septembre et nos préoccupations académiques, notamment face aux documents que nous travaillons aujourd'hui.

Ainsi, pour le SNALC, les chantiers primordiaux de notre ministère doivent être les rémunérations et les conditions de travail.

Si le niveau académique ne peut guère pour les rémunérations – même si la gestion de la non subrogation notamment des AESH et de l'aide qui leur est apportée dans leurs difficultés est lié à la rémunération – il doit pouvoir agir pour les conditions de travail. Et, en la matière, les suppressions de postes font beaucoup. Des postes supprimés dans les disciplines, ou dans les établissements, ce sont des effectifs qui ne diminuent pas grâce à la baisse démographique. Ce sont aussi des BMP et de CSD, des trajets, de la fatigue, physique et morale. Ce sont enfin des postes en moins disponibles pour le mouvement. Clairement, changer d'air va relever de l'inespéré dans certaines disciplines, notamment en allemand, ou dans certaines zones géographiques. Et des collègues se retrouvent dans l'incompréhension car des postes sont réputés vacants et, sans être supprimés, n'apparaissent pas au mouvement. C'est par exemple le cas de postes de lettres modernes à Morteau.

Le mouvement devient donc un sujet de rumeurs et de défiance envers l'administration – défiance que l'absence de contrôle par les représentants des personnels n'arrange pas, même si, on le sait, ça date.

La question des conditions de travail et de la confiance en l'institution ne se résume pas aux postes. Elle passe aussi par le soutien et la protection accordée aux agents et par une gestion plus humaine des ressources, dont le SNALC Besançon parle dans ses déclarations liminaires depuis qu'il siège à ce CSA Académique.

A ce titre, le SNALC se doit de remettre la question de la protection fonctionnelle sur le tapis. Nous l'avons vu précédemment, ce sujet avait fait lever des yeux au ciel. Pourtant, sur ces dernières années, le SNALC peut citer 3 situations pour lesquelles cette protection n'a pas été accordée. D'où

notre demande de statistiques à ce sujet, qui s'impose aussi parce que M. Le Ministre nous a demandé des statistiques par académie.

Enfin, le SNALC s'inquiète car cette année scolaire a vu trop de collègues tenter de – voire malheureusement réussir à – mettre fin à leurs jours. Tout doit être fait pour que cela ne se reproduise plus, surtout dans l'encadrement qui se situe au plus proche des collègues, qui manque cruellement de psychologie ou de discernement souvent et même d'humanité parfois.